

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Godmanchester, tenue le 12 septembre 2022 à 19h, en la salle du conseil au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : Mme Marie Galipeau, M. Michel Duhême, Mme Alyssa Leblanc, M. Jean-Maurice Daoust, Mme Judith Fouquet et Mme Sylvie Lemay.

Constituant un quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Poirier.

La secrétaire-trésorière adjointe, Madame Gaétane Duhême est également présente.

2022-09-12-187

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Michel Duhême

QUE l'assemblée soit ouverte à 19h. Les membres du conseil assistent en salle en respectant les mesures sanitaires.

ADOPTÉE

2022-09-12-188

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de l'assemblée; ®
2. Approbation de l'ordre du jour; (d.j.) ®
3. Approbation du dernier p.v. du 8 août 2022; (d.j.) ®
4. **Parole à l'assemblée;**
5. Approbation des factures; (d.j.) ®
6. PG - soumission télétransmission de la paie – dépôt direct; ®
7. SCABRIC – membership 100\$; ®
8. Adoption règlement 494-1 usages conditionnels; (d.j.) ®
9. Avis de motion – modification du règlement de zonage 357 afin de modifier les marges latérales exigées pour la zone CU-2; (d.j.) - **Reporté en octobre**
10. Adoption du projet de règlement 501 modifiant le règlement de zonage afin de modifier les marges latérales exigées pour la zone CU-2; (d.j.) ® **Reporté en octobre**
11. Estimation des besoins formation pompier – résolution demande d'aide financière; (d.j.) ®
12. Embauche de M. Pierre Clément – préventionniste; ®
13. Approbation soumission pour le sel de voirie; (d.j.) ®
14. Aide voirie – engagement employé; ®
15. Achat et échange de la boîte à sel du nouveau camion Peterbilt; ®
16. Programme d'aide à la voirie locale – demande de paiement 18,000\$ approbation travaux chemin Planches; (d.j.) ®
17. TECQ – approbation programmation travaux no 3 – le ministère demande de regrouper les programmations 1 et 2 pour avoir une seule programmation et demander le remboursement des travaux fait sur le chemin de Planches; (d.j.) ®
18. MRC – renouvellement du contrat de transbordement de déchets attribué à Mario Hart qui en sera à sa première année d'option; ® - **Reporté en octobre**
19. MRC - Appel d'offre regroupé contrat recyclage collecte, transport et disposition – contrat de 2 ans avec option de renouvellement de 2 ans ou contrat de 3 ans avec renouvellement de 2 ans; ® - **Reporté en octobre**
20. MRC – Appel d'offre regroupé pour la collecte et le transport des déchets voulez vous allez avec la MRC ou appel d'offre indépendant comme la dernière fois sur invitation pour 2 ans avec option de renouvellement de 2 ans ou 3 ans avec renouvellement de 2 ans; - **Reporté en octobre**
21. Possibilité de rencontrer M. Daoust pour faire un contrat de gré à gré et diminuer le nombre de collecte pour les ordures et choisir si c'est une collecte traditionnelle avec ou sans encombrant; - **Reporté en octobre**

22. Prix bloc de ciment pour écocentre;
23. Dossier Ascenseur – prix contracteur – travaux de gré à gré;
24. Varia...
 - a) Vacances annuelle; ®
 - b) Congés de maladie; ®
 - c) Embauche de la directrice générale adjointe; ®
 - d) Ajout d'un signataire à la CIBC pour les chèques de paies et fournisseurs; ®
 - e) Augmentation de la limite de la carte de crédit Visa CIBC et demande carte au nom du maire; ®
 - f) Départ du pompier/officier M. Benoit Curé et nomination du pompier Christopher Busboom comme officier; ®
25. **Période de questions;**
26. Fermeture de l'assemblée. ®

ADOPTÉE

2022-09-12-189

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AOUT 2022

QU'une copie du procès-verbal de la séance du 8 aout 2022 fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

PAROLE A L'ASSEMBLÉE

Mme Carole Malette, Candidate de la CAQ
M. Sylvain Cazes, adjoint de Mme Carole Malette
M. Wescott Duhème, visiteurs
M. Bruno Viau, responsable des travaux publics
Mme Jacinthe Murphy, présentation de la Directrice générale adjointe

2022-09-12-190

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc
APPUYÉ PAR : Michel Duhème

APPROBATION DES COMPTES A PAYER

QUE les comptes à payer du chèque no 9422 à 9464 au montant de 608,667.26\$ et les salaires d'août au montant 18,616.70\$ de soient approuvés pour paiement.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-09-12-191

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

TELETRANSMISSION DE LA PAIE POUR 2023 – DEPOT DIRECT

QUE le module de télétransmission de la paie (dépôt direct) soit acheté chez PG Solutions au coût suivant :

1. Acquisition du module (licence) : 735\$
2. Activation et formation: 382\$
3. Cout annuel (12 mois) : 184\$

Le début de l'implantation devrait être fait en novembre afin d'être prêt à l'utilisation en janvier 2023.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-09-12-192

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

RENOUVELEMENT DU MEMBERSHIP DE LA SCABRIC

QUE le renouvellement annuel du membership de la SCABRIC soit déboursé au montant de 100\$ afin d'appuyer la mission et les mandats de l'organisme et de contribuer à la préservation de l'eau et du sol pour la gestion intégrée de l'eau par le bassin versant de la Zone Chateauguay.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-09-12-193

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

ADOPTION DU REGLEMENT 494-1 POUR REMPLACER LE RÈGLEMENT 494 AFIN D'ABROGER LE REGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NO 419 ET D'EDICTER UN NOUVEAU CADRE POUR LES USAGES CONDITIONNELS

QUE le règlement no 494-1 remplaçant le règlement 494 afin d'abroger le règlement sur les usages conditionnels no 419 afin d'édicter un nouveau cadre pour les usages conditionnels soit adopté.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-09-12-194

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE – FORMATION POMPIER 1

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Godmanchester désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Godmanchester prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent en conformité avec l'article 6 du Programme.

POUR CES MOTIFS, Il est résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ – Le maire n'ayant pas voté

2022-09-12-195

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet

APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

EMBAUCHE DU PREVENTIONISTE - M. PIERRE CLÉMENT

QUE M. Pierre Clément soit embauché comme préventionniste pour effectuer les visites de moyen et haut risques dans la municipalité au taux horaire de \$24, plus taux de vacances 4% et 0.50\$ du kilomètre pour ses déplacements.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-09-12-196

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème

APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

SEL DE VOIRIE – SAISON 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE les soumissions pour l'achat du sel de voirie livré au garage municipal pour la saison 2021-2022 sont les suivantes :

1. Technologie de Dégivrage Cargill :	99.65\$
2. Sifto Canada Corp / Compass Minerals (Sifto) :	93.03\$
3. Mines Seleine / Sel Windsor :	Aucune
4. Sel Warwick Inc.:	123.00\$
5. Carrière Godmanchester :	Aucune
6. Sel Frigon Inc :	114.00\$

La taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.) sont en sus.

Le comité d'ouverture était composé de Mme Elaine Duhème, directrice générale, Mme Gaétane Duhème, secrétaire-trésorière adjointe, M. Bruno Viau, responsable des travaux publics.

Après vérification, le comité constate que les soumissions sont conformes aux exigences contenues dans le document de demande de soumission.

POUR CES MOTIFS, il est résolu de retenir la soumission de Sifto Canada Corp/Compass Minerals (Sifto) pour la fourniture de sel de voirie livré à nos entrepôts au montant de 93.03\$/tonne métrique, taxes en sus pour la saison 2022-2023.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-09-12-197

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay

APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

OFFRE D'EMPLOI POUR UN AIDE JOURNALIER À LA VOIRIE

QU'une offre d'emploi soit préparée pour l'embauche d'un aide journalier à la voirie municipale. Que l'offre soit affichée et publiée sur les sites habituels.

ADOPTÉ – Le maire n'ayant pas voté

2022-09-12-198

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

ACHAT D'UNE NOUVELLE BOITE A SEL POUR LE NOUVEAU CAMION PETERBILT

QU'une nouvelle boîte à sel soit achetée au coût de \$ 49 670 et que la boîte et la flèche lumineuse, qui sont actuellement sur le nouveau camion Peterbilt, soient remis en échange pour un montant de \$ 15 000 pour la boîte à sel et de \$ 1 240 pour la flèche, donc le coût résiduel de la nouvelle boîte sera de \$ 33 430 pour cet échange.

ADOPTÉ – Le maire n'ayant pas voté

2022-09-12-199

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

Programme d'aide à la voirie locale – Aide financière de 18,000\$ - (PPA-CE) - Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - Dossier no 00032679-1- 69060 (16) - 2022-05-12-018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissible au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est résolu et adopté que le conseil de Godmanchester approuve les dépenses d'un montant de 20,000\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ – Le maire n'ayant pas voté

2022-09-12-200

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

TECQ 2019-2023 – Programmation de travaux no 3

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

COMITÉ ECOCENTRE

Le 29 juillet 2022 le comité d'écocentre s'est réuni. Il a été déterminé que des blocs de béton seront aménagés derrière les bâtiments des travaux publics dans lesquelles seront accumulées les matières recyclables.

Comité écocentre de Godmanchester

2022-09-12-201

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR Sylvie Lemay

VACANCES ANNUELLES

QUE les vacances annuelles doivent dorénavant être prises en blocs de 2 semaines complète et présenté sur un tableau calendrier qui devra être affiché dans la salle du conseil afin que le conseil sache quand les employés sont en vacances.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-09-12-202

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

CONGÉS DE MALADIE

QU'après deux (2) jours d'absence les employés devront obligatoirement présenter un billet du médecin pour les congés de maladie.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-09-12-203

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE (DGA)

QUE Madame Jacinthe Murphy soit embauchée en tant que directrice générale adjointe au taux horaire de \$32 avec 5 semaines de vacances.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-09-12-204

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

CIBC – AUTORISATION D'UN NOUVEAU SIGNATAIRE AU DOSSIER POUR SIGNER LES CHEQUES EN CAS D'ABSENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

QUE la secrétaire-trésorière adjointe, Madame Gaétane Duhème soit autorisée comme signataire au dossier de la CIBC pour signer les chèques fournisseurs et de paies en cas d'absence de la directrice générale.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-09-12-205

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

AUGMENTATION DE LA LIMITE SUR LA CARTE DE CREDIT VISA CIBC

QU'une demande d'augmentation de la limite de crédit soit faite pour obtenir le maximum admissible sur la carte de crédit visa de la CIBC et qu'une carte reliée à ce compte soit demandée pour et au nom du maire M. Pierre Poirier.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-09-12-206

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

DEPART DU POMPIER/OFFICIER - M. BENOIT CURÉ ET NOMINATION DU POMPIER M. CHRISTOPHER BUSBOOM COMME OFFICIER

CONSIDÉRANT QUE le pompier/officier M. Benoit Curé quitte le service incendie;

CONSIDÉRANT QUE le pompier M. Christopher Busboom est intéressé au poste d'officier et est prêt à suivre la formation d'officier d'une durée de 90 heures;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit avoir plusieurs officiers pour le service des incendies;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire rémunérer les heures de formations terminées lorsque l'examen est réussi par les pompiers;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'enregistrer le pompier, M. Christopher Busboom à la formation d'officier et de lui verser une rémunération de 90 heures à son taux horaire lorsqu'il aura terminé la formation et réussi l'examen du cours.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-09-12-207

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Que l'assemblée soit levée à 19h45.

ADOPTÉE

Pierre Poirier, Maire

Gaétane Duhême,
Secrétaire-trésorière adjointe

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

ATTENDU que lors de la séance du 12 septembre 2022 que la directrice générale par intérim (Jacinthe Murphy) n'était pas rédactrice du présent procès-verbal;

ATTENDU qu'aucune validation ne peut être faite auprès de la rédactrice, la secrétaire trésorière adjointe puisqu'elle est présentement en congé maladie;

ATTENDU que la conseillère Judith Fouquet veut faire inscrire l'information ci-dessous:

« que notre conseil a discuté du projet de construction de la nouvelle caserne de pompiers et que nous avons décidé d'aller de l'avant avec la recommandation de la firme d'architecte mdtp et de présenter une demande de subvention sur le programme PRACIM le plus rapidement possible afin de bénéficier d'un remboursement de 80% des coûts du projet (70% basé sur notre taux de RFU de 2021 et un 10% supplémentaire ajouté pour municipalité de 2,000 habitants et moins) car les sommes disponibles sur ce programme sont limitées et attribuées au premier arrivé, premier servi. »

EN CONSÉQUENCE cette annexe a pour effet de répondre à la demande de la conseillère au procès-verbal du 12 septembre 2022;

TOUTEFOIS cette annexe restera annexée au procès-verbal.

4457

1

